

NEWSLETTER PARTENAIRES

Février 2023 n°40



INFOS

CAF 52

A LA UNE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ET DEMANDES DE SUBVENTION DES PARTENAIRES

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et l'Etat est arrivée à son terme au 31/12/2022. La signature de la COG 2023-2027 interviendra au cours du 1er semestre 2023. Durant cette période transitoire, nos partenariats, financements (maintien des barèmes 2022, paiements selon les termes des conventions) et accompagnements se poursuivent.

Si au cours de cette année 2023, vous avez un projet d'investissement ou de fonctionnement, vous êtes invités à informer dès à présent la Caf. Vos dossiers de demandes d'aide devront nous parvenir complets suivant le calendrier des Commissions d'action sociale (CAS) ci-dessous :

- CAS du 23/03/2023 - délai retour dossier le 23/02
- CAS du 15/06/2023 - délai retour dossier le 15 /05
- CAS du 12/10/2023 - délai retour dossier le 12/09
- CAS du 30/11/2023 - délai retour dossier le 30/10.

Si les demandes d'aide au fonctionnement peuvent être examinées dès à présent, celles à l'investissement ne pourront l'être qu'après signature de la COG.

Les dossiers de demande de subvention sont à télécharger sur le site internet de la Caf de la Haute-Marne et à nous transmettre par mail à l'adresse :

service-action-sociale@caf52.caf.fr

Le conseiller technique de votre territoire peut vous apporter des informations complémentaires sur la réglementation 2023 et les modalités budgétaires provisoires dans l'attente de la signature de la COG, n'hésitez pas à le contacter.

- Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise (volet enfance)
- Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne

Chantal FORTIER

03.25.56.74.45

- Communauté de Commune des Savoir-Faire
- Communauté de Communes des Trois Forêts
- Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise (volet jeunesse)

Aurélié HUNZIKER

03.25.56.74.44

- Communauté de Communes du Grand Langres
- Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

Christine TOULOUSE

03.25.30.80.71

- Communauté d'Agglomération de Chaumont
- Communauté de Communes de Meuse Rognon :

Yvon BOUVIER

03.25.30.62.42

- Volet Parentalité et Animation vie sociale

Jennifer GARNIER

03.25.30.80.60

ACTUS DU TERRITOIRE

Dates de paiement des prestations 2023

La Caf verse les allocations aux établissements bancaires **le 5 de chaque mois**. Si le 5 tombe un samedi ou un dimanche, la Caf effectue le paiement le jour ouvré (hors week-end et jours fériés) le plus proche.

Le versement effectif sur le compte des allocataires peut varier de quelques jours en fonction de chaque établissement bancaire.

Février	Mars	Avril
6	6	5
Mai	Juin	Juillet
5	5	5
Août	Septembre	Octobre
4	5	5
Novembre	Décembre	Janvier 2024
6	5	5

UNE NOUVELLE OFFRE À DESTINATION DES TUTEURS

L'offre Tuteurs est un nouveau service qui permet aux tuteurs, curateurs ou mandataires physiques de consulter le compte Caf de leurs protégés et de gérer les mesures de protection via un tableau de bord. Les tuteurs ont également accès à certaines démarches en ligne en fonction du rôle de leur protégé sur le dossier (allocataire, conjoint avec ou sans délégation de gestion). **Ce nouvel espace Tuteurs est accessible depuis caf.fr. Il permet de :**

- Garantir l'accès aux droits pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection.
- Mettre en œuvre les outils nécessaires à la bonne collaboration entre la Caf et les tuteurs physiques, pour garantir l'accès aux droits des protégés.
- Réaliser les démarches en ligne et offrir les mêmes services que les usagers.
- Répondre aux attentes des pouvoirs publics en termes de dématérialisation des démarches.
- Développer une véritable offre de service aux tuteurs, adaptée à leur statut juridique.

Quatre fonctionnalités principales sont proposées :

1. Une authentification en propre.

- Création et connexion à un compte « tuteur » :
- Pour les tuteurs physiques, avec leur propre numéro de Sécurité Sociale associé à un mot de passe (le même que celui de leur propre dossier s'ils sont également connus comme détenteur d'un espace Mon Compte propre à leurs droits).

- Pour les tuteurs moraux, avec des identifiants de connexion propres à l'usage de Mon Compte Partenaires.

2. Un accès simplifié aux dossiers des protégés

Mise à disposition d'un tableau de bord récapitulant les informations personnelles du protégé connues de la Caf (identité, coordonnées de contact), listant ses personnes protégées connues et quelques informations les concernant, permettant d'être alerté, par protégé, des actions attendues de sa part, d'accéder directement aux dossiers du protégé sans saisie des identifiants du protégé et de déclarer un nouveau protégé déjà connu sur un dossier Caf.

3. Un accès direct aux informations et certaines démarches de l'usager

4. Une traçabilité des actions réalisées par le tuteur

Toutes démarches réalisées par le tuteur sur le dossier de son protégé font l'objet des éléments suivants : un accusé de réception adressé à son intention par mail ou SMS contenant l'identité du protégé concerné et une restitution sur les documents issus de la démarche de son auteur.

Un webinaire et un atelier ont été organisés en décembre et janvier par la Caf. Les tuteurs peuvent également prendre RDV en ligne sur caf.fr (à Chaumont ou St-Dizier) pour bénéficier d'un accompagnement et d'une présentation de cet espace.

CAF CONNECT

Prochains rendez-vous :

Webinaires Partenaires
jeudi 02/02/2023 à 10h30
jeudi 09/03/2023 à 10h30

Séance « Parents après la séparation »
jeudi 09/03/2023 à 14h
à l'UDAF de Chaumont



3230

Service gratuit
+ prix appel